

*L'ajournement*

il a enseigné l'histoire et la géographie. En 1965, il est arrêté, accusé de propagande et de menées anti-soviétiques et condamné à quatre ans de travaux forcés.

En 1970, il est de nouveau arrêté, jugé et condamné à une longue peine de prison. Au cours de son incarcération, il a été battu, frappé de coups de couteau, et, je le répète, il poursuit actuellement une grève de la faim.

En novembre 1972, Amnesty International, réputée pour son œuvre auprès de prisonniers de tous pays, persécutés par leur gouvernement, et pour son refus de prendre des positions politiques, a rapporté que Moroz avait été gravement blessé par des détenus criminels dans la prison où il était incarcéré. Il fut alors transporté dans un hôpital de prison à Kiev.

En mai 1974, de nombreux et éminents auteurs et universitaires canadiens ont lancé un appel en faveur de Valentyn Moroz. Parmi eux, se trouvait Pierre Berton, June Callwood, le professeur Crowe de l'Université York, le professeur Eayrs de l'Université de Toronto, Northrop Frye de cette même université, le professeur Gerald LeDain qui dirigeait la commission d'étude sur les drogues au nom du gouvernement du Canada, Peyton Lyon, professeur à l'université Carleton et bien d'autres. Ils ont tous adressé une lettre ouverte aux autorités de l'Union soviétique.

Comme je l'ai déjà dit, depuis son emprisonnement, Moroz a été frappé, poignardé, et enfermé avec les fous criminels. Selon les rapports parvenus depuis janvier 1974, on l'a mis au cachot et on veut l'amener à se rétracter. Il est en très mauvais état physique et mental et, dans les milieux soviétiques qui s'inquiètent de son sort, on craint qu'il ne survive pas à ce traitement. M. Pavel Litvinov, dissident récemment expulsé, affirme que si aucun changement n'intervient, Moroz va entreprendre la grève de la faim, le quatrième anniversaire de son arrestation, et se laissera mourir.

Bien des gens ont demandé aux autorités soviétiques de relâcher Moroz. En réponse à ma question, le ministre a dit que ma suggestion obtiendrait l'effet contraire. C'aurait pu être vrai du temps de Staline. Mais les Soviétiques ont changé. Ils tiennent compte de l'opinion publique internationale. Soljenitzine a été expulsé, et non emprisonné. Rostropovitch a été privé de son passeport, après son départ d'Union soviétique, comme Medved. Pavel Litvinov, petit-fils de Maxime Litvinov, a été autorisé à partir. Des milliers d'Israélites soviétiques ont eux aussi pu partir. La plupart sont allés en Israël, mais beaucoup sont au Canada.

Je propose deux choses. Premièrement, que le gouvernement approche les autorités soviétiques pour leur faire savoir que, si les opinions de Moroz sont incompatibles avec son séjour en liberté dans son pays, le Canada sera heureux de l'accueillir avec sa famille. Des centaines de milliers d'Ukrainiens connaissent déjà notre pays. Deuxièmement, que le gouvernement demande aux autorités soviétiques d'autoriser nos représentants à visiter Moroz en prison. Cela permettra de rassurer ceux qui s'inquiètent de son sort, de les convaincre que sa santé n'a pas été minée comme le disent lui-même et les membres de sa famille, mais au contraire qu'il se porte bien physiquement, mentalement et psychologiquement, comme l'affirment les autorités soviétiques. Je supplie le gouvernement d'agir.

**M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, les Canadiens ont défendu la cause de M. Moroz en vue

d'améliorer ses conditions d'incarcération et de s'assurer de son état de santé. Ils ont également réclamé sa mise en liberté et ont préconisé son départ de l'Union soviétique pour immigrer, le cas échéant, au Canada, bien qu'il ne soit pas certain que ce soit le désir de M. Moroz lui-même.

Le gouvernement s'est toujours intéressé de près aux questions concernant les droits de l'homme. Cela dit, cependant, le gouvernement doit tenir compte de nombreuses considérations en décidant du rôle qu'il est en mesure de jouer. En sa qualité de représentant des Canadiens, ces derniers lui demandent de faire des démarches auprès des autorités soviétiques en faveur de M. Moroz. D'autre part, ses moyens d'action au nom de ressortissants étrangers sont limités par des considérations d'ordre international. Le gouvernement canadien respecte le droit des autres gouvernements à diriger les affaires internes de leur pays, tout comme il s'attend à ce que les autres gouvernements respectent le sien. C'est un principe fondamental de droit international et des relations diplomatiques entre les pays.

Bien entendu, le gouvernement canadien peut exprimer le souci de ses citoyens face aux violations des droits de l'homme, comme il l'a fait à maintes reprises. Cependant, si le Canada doit avoir une influence quelconque sur le cours des événements en Union soviétique ou dans un autre pays, nous devons considérer attentivement les conséquences qu'auraient les divers moyens d'action dont nous disposons. Notre voix ne sera écoutée que si le gouvernement soviétique respecte nos intentions et nos motifs.

Un refus catégorique, voilà ce qui arriverait si le gouvernement du Canada dépassait les limites de ce qui est considéré comme acceptable dans les relations internationales. Quand je constate que grâce à la qualité des relations que nous-mêmes et d'autres avons établies avec l'URSS, plusieurs milliers de Juifs ont quitté ce pays pour émigrer en Israël et que plusieurs centaines de citoyens soviétiques ont pu rejoindre leur famille au Canada ou ailleurs, je tiens absolument à éviter un tel refus catégorique.

Pour en revenir aux questions précises sur M. Moroz, le gouvernement et les représentants du Canada ont saisi les autorités soviétiques de ce cas à un certain nombre d'occasions, en faisant valoir les aspects humanitaires et l'inquiétude des Canadiens. Dès 1971, le premier ministre (M. Trudeau) avait profité de la visite du premier ministre Kossyguine à Ottawa pour lui en toucher un mot. En septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) s'est entretenu à New-York avec M. Gromyko, ministre des affaires étrangères soviétique, au sujet des rapports selon lesquels la santé de M. Moroz se détériorait. Celui-ci lui a alors répondu en l'assurant que M. Moroz se portait au contraire tout à fait bien. Par la suite, des rapports fort alarmants nous étant parvenus, nous avons communiqué de nouveau en novembre avec l'ambassadeur de l'Union soviétique. Celui-ci nous a assuré que les renseignements obtenus de M. Gromyko valaient toujours.

Certains ont déclaré que le gouvernement devrait chercher à obtenir la libération de ce prisonnier, ou du moins se prononcer sur son cas. Outre qu'il serait malséant pour nous d'adopter une telle attitude à l'égard du gouvernement soviétique au nom d'un étranger, nous estimons que le gouvernement canadien ne pourrait s'y résoudre que s'il avait accès à certains renseignements, ce qu'il n'a pas. Nous n'avons tout simplement pas le droit de demander les